

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Réunion du jeudi 13 octobre 2022
COMPTE-RENDU

Date de convocation : vendredi 7 octobre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 76
Nombre de conseillers présents : 48
Nombre de conseillers votants : 50

TITULAIRES PRÉSENTS :

Daniel BAYART - François CHARLIER - Pierrick GILLES - Janick LÉGER - Bernard LEROY - Jean-Pierre CABOURDIN - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - Daniel JUBERT - Jean-Pierre DUVÉRÉ - José PIRÈS - Max GUILBERT - Florence LAMBERT - Jacky GOY - Georgio LOISEAU - Laetitia SANCHEZ - Gildas FORT - Nicole LABICHE - Nadine LEFEBVRE - Patrick COLLET - Marie-Joëlle LENFANT - François VIGOR - Jean-Marc MOGLIA - René DUFOUR - Annick VAUQUELIN - Hubert ZOUTU - Nathalie BREEMEERSCH - Patrick MAUGARS - Serge MARAIS - Hervé GAMBLIN - Ousmane N'DIAYE - Didier GUÉRINOT - Philippe COLLAS - Eric JUHEL - Yann LE FUR - Jean-Marie LEJEUNE - Denis NOËL - Odile HANTZ - Joris BENIER - Joël LE DIGABEL - Philippe BODINEAU - Michel DRUAIS - Frédéric ALLOT - Liliane BOURGEOIS - Christophe CHAMBON - Jean-Michel DERREY - Pascal JUMEL - Jean-Jacques COQUELET.

POUVOIRS :

Monsieur PICARD à Monsieur FORT, Monsieur BIDAULT à Monsieur PIRÈS.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Caroline ROUZÉE - Richard JACQUET - Franck BAUMANN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Régis PETIT - Vinciane MASURE - Isabelle THÉODIN - Mathieu TRAISNEL - Sid-Ahmed SIRAT - Vincent VORANGER.

Secrétaire : Joris BENIER

Ordre du jour :

N°	SERVICE	INTITULE	ELUS
1	Habitat	HABITAT-LOGEMENT - Contribution au Fonds Solidarité Habitat (FSH) en faveur du Conseil Départemental de L'Eure	Anne TERLEZ
2	Habitat	HABITAT-LOGEMENT - Participation financière en faveur de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) pour l'action menée sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure - Autorisation	Anne TERLEZ
3	Habitat	HABITAT-LOGEMENT - Commune de Louviers - Ilot Thorel - Garantie d'un emprunt PLAI/PLAI Foncier et PLAI Booster contracté par le Logement familial de l'Eure pour une opération de construction de 75 logements collectifs (56 PLUS et 19 PLAI)- Autorisation	Anne TERLEZ
4	Habitat	HABITAT-LOGEMENT - Commune de Louviers - Ilot Thorel - Garantie d'un emprunt PLUS/PLUS Foncier et PLUS	Anne TERLEZ

N°	SERVICE	INTITULE	ELUS
		Booster contracté par le Logement familial de l'Eure pour une opération de construction de 75 logements collectifs (56 PLUS et 19 PLAI)- Autorisation	
5	Enfance Jeunesse	INTERCOMMUNALITE - COOPERATION DECENTRALISEE - Partenariat avec la ville de Cotonou (Bénin) - Projet d'appui à la gestion des déchets solides et ménagers dans les établissements scolaires publics et les espaces publics de certains arrondissements de la ville de Cotonou - Autorisation	Hubert ZOUTU
6	Administration générale	Examen de l'ordre du jour du Conseil communautaire du jeudi 20 octobre 2022	Bernard LEROY
7		Questions diverses	

I/ DB 2022-48 - HABITAT-LOGEMENT - Contribution au Fonds Solidarité Habitat (FSH) en faveur du Conseil Départemental de L'Eure

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, Le Bureau communautaire attribue une participation financière de 41 314 € au Conseil Départemental de l'Eure au titre du Fonds Solidarité Habitat (FSH) pour l'année 2021.

Bilan pour la Communauté d'agglomération Seine-Eure :

Objet	ANNEE 2021			
	Accords pour le Département		Accords pour l'EPCI	
	Nombre	Montant (€)	Nombre	Montant (€)
Logement (FSH) Accès	881	306 565	161	58 332
Logement (FSH) Maintien	243	327 450	72	106 050
Energie	576	250 722	101	49 183
Eau (hors Véolia)	170	30 211	4	439
TOTAL	1 870	914 948	338	214 004

II/ DB 2022-49 - HABITAT-LOGEMENT - Participation financière en faveur de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) pour l'action menée sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Bureau communautaire attribue une participation financière de 8 500 € TTC à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) pour l'action menée sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure en 2021.

III/ DB 2022-50 - HABITAT-LOGEMENT - Commune de Louviers - Ilot Thorel - Garantie d'un emprunt PLAI/PLAI Foncier et PLAI Booster contracté par le Logement familial de l'Eure pour une opération de construction de 75 logements collectifs (56 PLUS et 19 PLAI)- Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Bureau communautaire décide :

ARTICLE 1 – La Communauté d'agglomération Seine-Eure accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 754 134 € souscrit par l'Emprunteur

auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°137239 constitué de 3 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 877 067 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente décision.

ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 – Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

IV/ DB 2022-51 - HABITAT-LOGEMENT - Commune de Louviers - Ilot Thorel - Garantie d'un emprunt PLUS/PLUS Foncier et PLUS Booster contracté par le Logement familial de l'Eure pour une opération de construction de 75 logements collectifs (56 PLUS et 19 PLAI) - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Bureau communautaire décide :

ARTICLE 1 – La Communauté d'agglomération Seine-Eure accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 6 081 428 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°137240 constitué de 3 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 3 040 714 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente décision.

ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 – Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

V/ DB 2022-52 - COOPERATION DECENTRALISEE - Partenariat avec la ville de Cotonou (Bénin) - Prolet d'appui à la gestion des déchets solides et ménagers dans les établissements scolaires publics et les espaces publics de certains arrondissements de la ville de Cotonou - Convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur ZOUTU, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- accorde un soutien financier à hauteur de 239 930 €, répartis sur trois ans, au projet présenté par la ville de Cotonou, relatif à l'appui à la gestion des déchets solides et ménagers dans les établissements scolaires publics et des espaces publics de certains arrondissements périphériques de cette ville ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre la Communauté d'agglomération Seine-Eure et l'association *Collectif Tiers-Monde* pour procéder au versement de l'aide financière.

Objectifs du projet.

Objectif général :

L'objectif global de ce projet est de contribuer à l'assainissement de l'environnement des établissements scolaires publics et des espaces publics sur 6 arrondissements de la capitale.

Objectifs spécifiques :

- Doter les établissements scolaires de ces arrondissements d'équipements nécessaires pour assainir leur cadre de travail ;
- Mettre en place un dispositif de veille et d'actions pour la propreté et la surveillance des lieux ;
- Sensibiliser la population et les apprenants à l'écocitoyenneté.

Cibles des objectifs de développement durable (ODD) :

Les cibles des ODD prises en compte par le projet sont les suivantes :

- Cible prioritaire 3.9 du 3^{ème} ODD : d'ici 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladie dus à des substances chimiques dangereuses ainsi qu'à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.
- Cible prioritaire 6.2 du 6^{ème} ODD : d'ici 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin aux lieux d'aisance en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.
- Cible prioritaire 6.b du 6^{ème} ODD : appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Les composantes du projet :

1-Appui en équipements.

Cette première composante vise à doter les 95 complexes scolaires (85 écoles primaires et 10 établissements secondaires) de Cotonou de barques à ordures. Un dispositif de terrasse dotée de toiture avec un grillage de sécurisation des barques sera réalisé sur chaque site bénéficiaire.

Dans le cadre du fonctionnement des unités par établissement scolaire, il sera procédé à un équipement en petits outillages (râteaux, balais et houes) pour bien assainir leur cadre de travail.

Le projet a inscrit une composante de mise en place et d'animation des clubs environnementaux, ce volet nécessite un appui en équipements de pédagogie (vidéoprojecteur, ordinateur, haut-parleur à micro baladeur) et l'édition de manuel d'apprenants.

2-Entretien des espaces verts et places publiques.

Cette deuxième composante vise essentiellement l'entretien et la surveillance des établissements scolaires, des espaces verts et des places publiques.

Cette activité est importante puisqu'elle vient apporter une première réponse à l'épineux problème de l'emploi des jeunes sortis des lycées et collèges dont les parents n'ont pas les moyens financiers leur permettant de poursuivre les études.

3-Sensibilisation et éducation des apprenants à l'écocitoyenneté.

Enfin cette troisième composante est destinée à sensibiliser la population sur les bonnes pratiques de l'hygiène, de l'assainissement et à éduquer les apprenants à l'écocitoyenneté.

Ce projet serait financé sur 3 années (2022-2023-2024). Les dépenses de fonctionnement sont prises en charge par la ville de Cotonou.

Ce projet vient conforter le partenariat institué entre la Communauté d'agglomération Seine-Eure et la ville de Cotonou.

Les versements seront effectués par l'intermédiaire de l'association *Collectif tiers-Monde* dans le cadre d'une convention à intervenir entre la Communauté d'agglomération Seine-Eure et l'association.

Le planning pluriannuel de l'opération pourrait s'établir comme suit :

	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL en EUROS	TOTAL en FCFA
Contribution de l'Agglomération Seine-Eure (investissement)	80 000 €	120 000 €	39 931 €	0	0	239 931 €	157 977 768
Ville de Cotonou (fonctionnement)	0	55 853 €	36 451 €	36 450 €	36 450 €	165 204 €	108 774 979

VII/ Examen de d'ordre du jour du Conseil communautaire du 20 octobre 2022 :

L'examen de l'ordre du jour du Conseil communautaire n'appelle pas de remarque.

VII/ Questions diverses :

Monsieur LEROY informe l'assemblée que Monsieur Régis PETIT, Directeur général des services de la Communauté d'agglomération, a été élu Président de l'association des directeurs généraux de communautés de France (ADGCF).

Applaudissements nourris dans la salle.

Monsieur LEROY se déclare heureux de cette élection qui permettra *"une bonne information et un partage d'expériences"*.

Aucune question ni remarque n'étant formulée, la séance est levée à 22 h 50.

Par délégation
Le Directeur Général

SEINE-EURE

Régis PETIT